

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 18 mars 2019**

M. ROBERT : Mes Chers Collègues, je vous invite à rejoindre vos places pour le démarrage de cette séance de Conseil. Mes Chers Collègues, pour commencer cette séance, je voudrais que nous observions collectivement un moment de recueillement, nous avons eu à prendre connaissance la semaine dernière du décès de Pierre de SAINTIGNON qui a été 1^{er} Vice-Président de la Région et qui a accompagné quelques-uns de nos projets ici et puis plus globalement malheureusement, le pays indirectement mais la communauté humaine n'a pas été épargnée dernièrement par la victime en Nouvelle Zélande, la cinquantaine de victimes en Nouvelle Zélande et la victime encore aujourd'hui d'Utrecht et donc je voudrais que collectivement nous observions cette minute de recueillement. Je vous remercie. Il n'est jamais évident de faire des transitions dans de tels moments mais l'ordre du jour nous ramène au quotidien de notre collectivité et donc j'ai à vous demander si le compte-rendu de notre dernière assemblée appelle des remarques, des observations de votre part ? Sinon il sera déclaré adopté, ce qui est le cas. Les décisions qui ont été prises également en vertu de l'article L2122-22 et L5211-10 du C.G.C.T., vous en avez la liste dans votre document de travail. Y a-t-il des remarques, des questions particulières ? Non, c'est adopté. La première délibération vise à installer dans les fonctions de délégué communautaire le représentant de la commune de Mazingarbe, en l'occurrence M. Alain COURAULT qui est avec nous ce soir, il est au travers de cette délibération installé dans ses fonctions et donc je lui souhaite la bienvenue et de participer activement avec nous aux travaux de cette Communauté d'Agglomération. La délibération n°2 comme la délibération n°3 visent à pourvoir les fonctions des Vice-Présidents qui ont été occupées précédemment par Michel BOUCHEZ et par Bernard URBANIAK. La première délibération, la délibération n°2 appelle à l'élection du 7^{ème} Vice-Président et donc je fais un appel à candidature tel que c'est habituel dans notre collectivité. M. BAVAY.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, au nom du Groupe Socialiste Verts et Apparentés, je vous propose la candidature de Alain ROGER, maire de Noyelles-sous-Lens.

M. ROBERT : Y a-t-il d'autres candidatures ? On doit faire un vote à bulletin secret, on peut proposer si l'unanimité est de pair, pour qu'on soit à un vote à main levée mais il faut qu'il y ait l'unanimité sur ce vote, sinon on fait un vote à bulletin secret. Y a-t-il quelqu'un qui réclame un vote à bulletin secret ? Non, on va procéder à main levée donc, que celles et ceux qui.... Bernard.

M. BAUDE : Non, ce n'est pas pour demander un vote à bulletin secret mais c'est simplement pour expliquer qu'il n'y a absolument rien contre la proposition mais c'est pour être cohérent, on s'abstiendra.

M. ROBERT : D'accord, parfait merci beaucoup. Donc que celles et ceux qui portent leur voix sur la candidature de M. Alain ROGER lèvent la main ? C'est bon, merci. Abstention ? Merci. Vote contre, il n'y en a pas si j'ai bien compté. Merci beaucoup, pardon Christian. Je ne l'ai pas vu, mais M. CHAMPIRE ne prend pas part au vote, Y a-t-il d'autres élus qui ne prennent pas part au vote, comme cela on sera complet sur le vote ? On est bon sur le décompte ? Allez, donc c'est adopté, M. Alain ROGER, félicitations, on peut l'applaudir, est élu 7^{ème} Vice-Président et je l'invite à nous rejoindre à la tribune et on va lui laisser la parole, le temps qu'il déménage son manteau et donc je laisse la parole à Alain, le temps qu'il s'installe.

M. ROGER : Je ne vais pas être très long Monsieur le Président, je pense que je prendrai la parole tout à l'heure après le budget. Je voudrais simplement vous remercier pour la confiance que vous me témoignez ainsi que tous mes collègues, voilà maintenant une Vice-Présidence, il y a du travail, je pense que notre agglomération est en plein développement, on a énormément de choses à faire, je pense que la délégation qui me concerne, concerne le projet de territoire entre autres donc c'est vrai que le Projet de Territoire c'est l'avenir de notre Communauté d'Agglomération et moi ce que je souhaite c'est qu'on travaille tous ensemble que ce soit avec mes collègues qui sont Vice-Présidents ou mes autres collègues qui sont dans l'assistance, je pense notamment aux maires des autres communes parce que voilà, c'est tous ensemble qu'on va y arriver donc merci encore de m'avoir élu et puis je vous dis, je prendrai la parole tout à l'heure après le budget, merci.

M. ROBERT : Merci beaucoup, c'est vrai que l'occasion aussi de refondre certaines délégations et notamment dans la délégation de la Vice-Présidence d'Alain ROGER nous aurons les politiques contractuelles, les politiques territoriales donc pour pouvoir avoir aussi un élu Vice-Président en charge de ces négociations, on a eu l'occasion lors de la dernière assemblée d'avoir le Département qui était venu nous présenter les politiques contractuelles et la façon dont il voulait les mener, nous aurons aussi une réponse qui s'organise au sein de notre assemblée, bienvenu et félicitations dans cette fonction. La délibération n°3 donc si je vous propose le même style de vote, tout le monde est également d'accord sur la procédure. Appel donc au remplacement pour le 8^{ème} Vice-Président, de Bernard URBANIAK, je fais donc un appel à candidature, M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Nous présentons la candidature de MME BECART au titre de Mazingarbe et puis ça va aider à féminiser un petit peu l'exécutif.

M. ROBERT : Maryse ne sera plus seule. Y a-t-il d'autres candidatures ? On procède de la même façon donc, que celles et ceux qui portent leur voix sur la candidature de Catherine BECART lèvent la main ? C'est bon, merci. Abstention ? C'est bon, merci donc si j'ai bien vu, je vais quand même demander pas de vote contre ? Ne prend pas part au vote, Christian CHAMPIRE, pas d'autre ? On n'a oublié personne ? Merci beaucoup, on peut féliciter Catherine, l'applaudir et je l'invite à nous rejoindre à la tribune et on va lui laisser la parole également. Catherine donc dans les compétences, dans les délégations sera en charge, vous savez que l'on doit aussi maintenant s'organiser pour définir une nouvelle compétence au 1^{er} janvier donc elle sera en charge de mener la collectivité sur ce choix de l'évolution de nos statuts. Catherine.

M. BECART : Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez, j'aurai une pensée particulière pour Bernard URBANIAK qui a connu l'agglomération dans toute son histoire par rapport à sa création, effectivement je me réjouis d'être une femme au sein de cette tribune, nous sommes deux maintenant et j'ose espérer pouvoir remplir au mieux les missions qui me seront dévolues et je vous en remercie.

M. ROBERT : Merci beaucoup et donc ça permet de faire la transition avec la délibération n°4 qui vise à installer en l'occurrence Catherine BECART comme représentante de la commune de Mazingarbe au Bureau communautaire et donc maintenant en plus de la délégation pour confirmer votre présence au Bureau dans cette instance qui s'est réunie juste avant le Conseil. On enchaîne pour confirmer aussi et aller jusqu'au bout des désignations, on va enchaîner avec la délibération n°15 et je laisse la parole à André KUHCINSKI.

M. KUHCINSKI : Oui, Monsieur le Président, délibération n°15, c'est une continuité avec les délibérations 2 et 3, il s'agit de remplacer les représentants de la Communauté d'Agglomération à divers organismes. Je vais reprendre par organisme d'abord au Syndicat Mixte des Transports en commun nous aurons en titulaire MME Donata HOCHART et en suppléant Jean HERMAND et M. Pierre SENECHAL, en Comité Consultatif Intercommunal des Sapeurs-Pompiers Volontaires, en titulaire M. Jean HERMAND, en deuxième titulaire nouveau aujourd'hui, MME Catherine BECART. Nous arrivons à la Commission Transport-mobilité Intermodalité, en titulaire donc Jean HERMAND. Nous arrivons au Syndicat Mixte pour la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale et c'est Philippe LA GRANGE qui prendra le poste de titulaire laissé vacant et ENEDIS le poste de suppléant revient à Philippe LA GRANGE, voilà.

M. ROBERT : Ça c'était la délibération n°16, donc Y a-t-il des remarques sur cette délibération, des questions ? Non, donc le remplacement est acté, merci on revient à la 15.

M. KUHCINSKI : Vous l'avez en annexe, je ne vais pas relire chaque membre de chaque commission mais vous avez pris connaissance et vous avez pu observer les divers changements voilà donc on vous propose de mettre au vote cette délibération, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, ça vise en fait à intégrer la présence notamment d'Alain DUBREUCQ sur la commission Aménagement en lieu et place d'Alain ROGER, Alain DUBREUCQ qui assumera la présidence de cette commission également. Y a-t-il des remarques, des questions sur cette délibération n°15 ? Non, donc c'est adopté, merci beaucoup. On enchaîne avec le projet de délibération n°17 avant de revenir après sur la 5 et donc c'est Maryse sur le C.H.S.C.T..

MME LOUP : Donc, il s'agit également de revoir les représentants du collège de la collectivité au sein du C.H.S.C.T.. et les comités techniques donc les représentants titulaires actuels sont moi-même, M. Jean-Pierre BLANCART, MME Martine CZEKALOWSKI, MME Jeanne HOUZIAUX et je propose donc la candidature de M. Bertrand LOUCHARTE. En tant que représentants suppléants, nous avons donc MME Christine SITEVENARD, M. André KUCHCINSKI, MME Naceira VINCENT, M. Yvon LEJEUNE et je propose MME Magalie BRIOU qui remplace M. Bernard URBANIAK et M. SENECHAL.

M. ROBERT : On augmente d'un c'est vrai et c'est surtout permettre aussi dans le fonctionnement de la collectivité d'avoir les référents administratifs dans ce comité technique, ce C.H.S.C.T.. Des remarques, des demandes de vote ? Non, on reprend le cours normal de la numérotation et on revient à la délibération n°5. Je laisse la parole à André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Monsieur le Président, la délibération n°5, c'est avec plaisir que je vous présente ce soir le rapport d'activité 2018 de notre Schéma de Mutualisation, alors comme vous le savez, c'est la loi dite de modernisation de l'action publique territoriale qui nous a imposé l'élaboration d'un Schéma de Mutualisation et c'est donc en ce début de mandat que nous nous sommes attachés à la mise en place de ce Schéma. A travers ce rapport d'activités, j'aimerais mettre en avant la démarche, souvenez-vous au tout départ, une démarche qui se veut volontaire, collaborative, à l'écoute des besoins et demandes des 36 communes. Donc, au départ, suite à notre réflexion menée en 2015, nous avons retenu trois actions, l'instruction des actes d'urbanisme, la commande publique et le prêt de matériel. Un départ, c'est vrai assez modeste certes, mais qui nous a permis d'asseoir un état d'esprit, une méthode de travail et bien sûr une démarche évolutive. Au fur et à mesure de nos rencontres, les axes de travail se sont multipliés pour accompagner une ambition finalement partagée, soit pour faire face à une évolution réglementaire par exemple la réforme des DT-DICT, le RGPD ou encore l'Open Data, soit pour traiter une situation technique complexe notamment le S.I.G. par exemple, soit pour partager des outils telle que la plateforme documentaire Papyrus, soit pour regrouper nos expertises pour aboutir par exemple à l'élaboration d'un plan de formation ou encore pour rogner des coûts notamment avec la création d'une plateforme de commande publique. 13 thématiques avec chaque thème, une forte implication des communes, avec 23 réunions en 2018, avec une vingtaine d'agents finalement de la CALL fortement impliqués dans nos différentes actions, avec la création d'un espace mutualisation sur Extrapole, bref nous pouvons parler maintenant d'un réseau au service des communes, un réseau coopératif, engagé, dynamique et évolutif. Nous participons, c'est la diapo suivante, nous participons à toutes les formes de mutualisation, de commune à commune, je pense notamment auprès des chalets de Noël, aux groupements de marchés assurance, à certains groupements de commandes, toutes les formes de mutualisation, de commune à commune sont assez répandues finalement dans notre communauté. De la CALL vers la commune, c'est le service A.D.S., c'est la plateforme de traitement DT-DICT et finalement de communes vers la CALL et c'est le cas pour l'Open Data et la mise en place de nos formations. Il vous est présenté à l'écran le service commun, autorisation droit des sols, il a été créé, c'était le premier service créé en 2015, il poursuit maintenant sa mission auprès de 13 communes et bientôt 14. Pour 2019, le comité de suivi travaille sur une nouvelle tarification prenant en compte le principe de solidarité intercommunale. La commande publique, un périmètre d'achat qui s'élargit, à noter que les 36 communes ont adhéré au groupement concernant la détection et le géo-référencement des réseaux. Neuf collectivités pour l'achat de fournitures administratives, 13 collectivités pour l'achat de papier, 25 collectivités pour les formations relatives au RGPD et 7 collectivités pour le sel de déneigement. 2019 s'oriente vers de nouvelles pistes, l'équipement de protection individuelle, l'entretien et la maintenance individuelle et l'entretien et la maintenance de certains équipements. Concernant DT-DICT, nous avons dès 2016, joué notre rôle d'alerte, certains s'en souviennent, nous avons découvert cette notion en réunion et je rappelle que 24 communes se sont engagées pour une formation de 200 agents sur le territoire. Sachez également qu'un agent coordinateur technique pour la réforme se consacre essentiellement à la construction et la mise en place d'outils utilisables par les 36 communes. 2019 sera consacrée aux outils, aux moyens de gestion notamment pour l'éclairage public. Le service S.I.G. de la CALL, ce service s'est mis au service des communes avec la réalisation du plan de corps de rue simplifié, avec la réalisation d'une cartographie des réseaux sensibles, avec la coopération d'un premier flux d'informations destiné à l'exploitation de la plateforme DT-DICT. On poursuivra en 2019, l'officialisation d'un C.I.G. mutualisé surtout sans oublier les autres actions, c'est-à-dire par exemple, la mise en place d'un plan de formation, je vous rappelle 23 communes de la CALL. 2019 verra la signature d'une convention de mutualisation avec le C.N.F.P.T., la CALL et la CAHC. J'aimerais également la mise sur rail en 2019 d'un club ressources humaines. Sachez que

32 communes ont bénéficié du prêt de matériel. A ce sujet, vous disposez en annexe du rapport d'activité de la liste du matériel disponible. N'oublions pas un service fort utile, la Fourrière, un service maintenant incontournable et indispensable pour nos communes. Aussi, je dois citer notre réflexion sur la médecine du travail, réflexion menée aussi bien avec l'A.S.T. et plus récemment avec FILIERIS et nous attendons des propositions. L'avenir maintenant, fort de cette expérience et bien je vous propose d'afficher maintenant de nouvelles ambitions et surtout de vous persuader, de nous donner les moyens d'aller plus loin, aller plus loin avec 4 réflexions, d'abord mutualiser les archives, ensuite développer une ingénierie financière notamment pour le FEDER et les aides régionales et ensuite bâtir un plan d'actions sur la transition énergétique, une première réunion s'est d'ailleurs tenue avec la présence de 26 communes où nous avons proposé la création d'un poste de conseiller énergétique. Des ambitions pour accompagner une démarche d'amélioration énergétique des bâtiments et de l'éclairage public pour nos communes, de voir comment encourager la rénovation des logements en parc privé et aussi développer la mise en œuvre de techniques alternatives dans l'espace public et finalement 4^{ème} axe de réflexion, aider les communes à faire face aux situations d'urgence et très rapidement, nous envisageons de mettre à disposition un matériel d'intervention notamment pour les inondations, voilà. Reste à affirmer et à affiner surtout notre schéma de gouvernance avec bien sûr le réseau que nous avons créé avec les techniciens, vos techniciens, les différents D.G.S., D.S.T. et D.R.H. avec également les experts de la CALL et la mise en place d'un comité de pilotage que je pense proposer pour 2019. Voilà, rapidement peut-être mais de façon synthétique, voilà Monsieur le Président, mes Chers Collègues, la présentation de ce rapport d'activité 2018. Je voudrais remercier bien sûr les communes qui participent aux nombreuses réunions, remercier également les techniciens des communes, les techniciens de la CALL sans oublier plus particulièrement Jean-Pierre HANON, David PETIT et Axelle WITTRANT qui restent entièrement à votre écoute et à votre disposition pour faire avancer les choses. Je vous remercie.

M. ROBERT : Merci beaucoup André, c'est vrai que le travail en regardant un peu d'où on part en 2014, est assez conséquent pour ne pas dire très conséquent sur des sujets variés mais qui permettent là aussi de montrer un autre visage d'intercommunalité et de l'action que l'on peut mener en commun et surtout de la possibilité pour les communes d'adhérer en fonction de leurs besoins parce qu'en fonction des sujets, il y a des communes qui sont plus nombreuses que d'autres sur l'implication et donc c'est important aussi de pouvoir voir que l'agglomération est au service de ces communes dans un Schéma de Mutualisation qui permet à chacun de pouvoir retrouver aussi un peu peut-être de facilité de fonctionnement, ce qui n'est pas forcément toujours évident à l'échelle de nos collectivités. Y a-t-il des remarques sur ce rapport, oui Philippe.

M. DUQUESNOY : Oui, juste quelques mots sur la mutualisation mais moi je tiens à exprimer ma satisfaction sur cette démarche de mutualisation et si ça nous dégage quelques marges financières, nous savons tous que nous en avons excessivement besoin et cela dans toutes les communes, ce que je voudrais faire remarquer aussi, c'est que tu as signalé sur l'investissement des agents de la CALL, moi je voudrais insister aussi sur l'investissement des agents de notre commune, de nos communes, que ce soient les D.G.S que ce soient les techniciens et ça crée des liens qui sont extrêmement utiles parce que et bien souvent nos techniciens et bien ils sont très éloignés de ce qu'il peut se passer au niveau de la Communauté d'Agglomération et là ces liasses deviennent véritablement effectives et ils sont forts de propositions sur d'éventuelles mutualisations, je pense par exemple à l'achat de certains logiciels que nous utilisons une fois par an, deux fois par an, qui coûtent souvent très chers mais je pense que c'est dans les tuyaux aussi c'est ce que m'a dit mon D.G.S et c'est vraiment très, très efficace, quelquefois on démarre quelque chose et ça arrête, n'est-ce pas Didier ? Néanmoins, c'est vraiment très efficace et bravo aux différentes équipes.

M. ROBERT : C'est évolutif, c'est vrai qu'il faut souligner l'investissement collectif à la fois dans les communes mais aussi au niveau de l'agglomération, c'est un bon partage d'intervention. Alain.

M. DUBREUCQ : Oui, moi je vais aller un peu dans le sens aussi que s'exprimer Philippe DUQUESNOY moi je suis un acteur fervent de cette mutualisation, vous le savez depuis le début, depuis 2014, j'étais un des premiers à y adhérer, c'est vrai que sous l'autorité bienveillante d'André avec Jean-Pierre et David maintenant à la baguette, c'est vrai que c'est un service qui marche très, très bien, qui optimise de plus en plus les services qu'il met à notre disposition et je pense qu'il faut continuer comme cela. Par contre, ce que je tiens à signaler aussi, c'est que nous, dans notre secteur de Bully, Grenay et Mazingarbe, on essaye de faire aussi de la mutualisation horizontale, on a fait deux exemples patents que je vais citer. L'an dernier à Mazingarbe, n'est-ce pas Alain, le 1^{er} adjoint

qui est devant moi, on a fait un forum de l'emploi qui rencontrait un franc succès du fait qu'on avait su marier nos 4 communes, ici et pendant l'été on fait une coopérative jeunesse intercommunale en juillet/août, là qui est portée par la commune de Bully-les-Mines, n'est-ce pas François ? Donc, tout ça pour vous dire que les 4 maires, on se voit régulièrement et puis on se dit dans quels domaines on pourrait encore essayer d'être performants, bien sûr là où il faut de la proximité pour certaines choses, c'est pour ça que je parle de nos expériences et là, actuellement j'ai un projet d'acheter un tractopelle, non seulement avec Bully, avec Mazingarbe, mais aussi avec Noeux-les-Mines et Hersin-Coupigny que j'ai su convaincre, c'est vrai que parfois quelque part, on a besoin d'outils de ce type-là, j'en ai pour 50 000 € mais c'est vrai que tout seul, c'est difficile de dégager cela, donc là, on va faire une mutualisation horizontale avec une autre agglomération qui est celle de la CABALLR, voilà ce que je peux citer comme expérience dans mon secteur.

M. ROBERT : Ça montre aussi que la mutualisation n'est pas forcément, obligatoirement en passant par l'agglo, et il y a aussi une autre pratique qui existait déjà mais qui s'amplifie aussi avec ce schéma. D'autres réactions, on doit prendre acte du rapport. Vas-y André.

M. KUHCINSKI : Oui, le premier point qu'on a voulu constituer parce que certes, je l'ai dit tout à l'heure, un démarrage modeste mais nos techniciens maintenant font véritablement partie d'un réseau, communiquent, assistent aux mêmes réunions et ils partagent ensemble. Maintenant, c'est vrai que nous pouvons et nous devons je pense aller plus loin et je m'attacherai en 2019 pour qu'on puisse avancer sur des sujets beaucoup plus difficiles mais beaucoup plus, je vais dire porteurs d'économie puisque c'est quand même là, l'objectif.

M. ROBERT : Tout à fait, pardon Christian.

M. CHAMPIRE : Oui, juste pour rajouter qu'on est à la veille d'un mouvement social et qu'évidemment nos personnels sont contents de pouvoir communiquer, travailler ensemble et se découvrir et voir comment ils peuvent travailler plus intelligemment mais ils sont aussi attachés à leurs statuts et au fait de ne pas vouloir être mutualisés dans l'ensemble, non mais c'est quelque chose, je sais auquel tu es attaché André, mais je pense ça ne coûte rien de le rappeler parce qu'on évoque en effet la possibilité d'acheter du matériel ensemble et des logiciels mais nos agents eux, sont attachés à leur territoire, à leur commune ou à leur agglo donc il faut aussi qu'on les rassure à ce niveau-là parce qu'on sait qu'il y a d'autres lieux où on parle de faire diminuer les fonctionnaires et de tailler toujours plus l'os du mammoth et donc c'est important aussi qu'ici à l'agglomération on rappelle que ce n'est pas l'objectif et que c'est vraiment de mettre en commun des moyens mais certainement pas de mettre en commun les travailleurs et les agents du service public.

M. KUHCINSKI : Oui, l'intervention de Christian ça illustre que dès le départ, on avait ensemble décidé de certaines orientations et cette orientation de services mutualisés, de regroupement de personnel, on n'avait pas choisi cette orientation et on tient bien sûr les orientations que nous avons adoptées. On va dans ce sens et d'ailleurs les 4 axes de réflexion pour 2019 et l'avenir portent sur des sujets qui n'appellent pas de crainte chez nos agents territoriaux, voilà.

M. ROBERT : Tout à fait, on est sensible aussi, on fait attention justement à pouvoir répondre à cette règle-là. Pas de remarque ? Donc, on prend acte de la présentation de ce rapport. On passe à la délibération n°6 et c'est Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, il s'agit d'un projet de délibération qui concerne la reprise par notre Communauté d'Agglomération des procédures et des coûts de maintenance d'entretien du musée de Souchez puisque ces coûts étaient confiés à l'Office de Tourisme et que cet Office de Tourisme n'a tout simplement pas l'expertise technique pour pouvoir effectivement assurer ces coûts, ces procédures, cela nécessite une expertise et une technicité particulière donc il vous est proposé de transférer cela aux services de la CALL qui au sein de leurs équipes ont cette expertise et cette technicité. Le montant des charges qui serait transféré à la CALL est estimé à 31 403 € H.T. et il sera valorisé dans la convention d'objectifs qui lie à la fois notre instance intercommunale à l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

M. ROBERT : Tout à fait, des remarques, des questions ? C'est adopté, merci beaucoup, on enchaîne la 7.

M. DUPORGE : Oui, il s'agit simplement d'un avenant n°2 pour permettre à l'Office de Tourisme et du Patrimoine de pouvoir disposer comme cela a été le cas chaque année du bâtiment d'accueil touristique situé sur la base du 11/19 mais cette fois-ci pas à partir du 15 mai jusqu'au 15 octobre comme traditionnellement mais cette fois-ci de pouvoir en disposer à partir du 1^{er} avril et ce en vue de l'ouverture du démarrage des vacances scolaires de printemps. Je pensais que c'était pour l'inauguration du B.H.N.S. mais non, c'est pour les vacances de printemps.

M. ROBERT : On pourra faire les deux.

M. DUPORGE : On pourra faire les deux.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est une délibération habituelle maintenant, c'est adopté. On poursuit avec la 8.

M. DUPORGE : Voilà nous y venons enfin sur cette Délégation de Service Public du Port Fluvial de Harnes, vous savez qu'à plusieurs reprises, à deux reprises effectivement la procédure a été infructueuse, cette fois-ci, elle l'a été, elle est fructueuse mais avec un seul candidat, c'est la Chambre de Commerce Interrégionale des Hauts de France Port de Lille qui a présenté une offre donc le contrat débutera à partir du 1^{er} avril 2019, la fin de l'exécution du contrat aura lieu le 31 décembre 2023 donc vous pouvez avoir bien évidemment, dans votre dossier vous avez l'ensemble du cahier des charges. Je vous signale simplement que dans les objectifs, dans ce qui est prévu par le Port de Lille, il semblerait qu'effectivement sur 15 ans, sur la période de 2019-2023 on passerait, il est plutôt prévu de passer d'un tonnage de 300 000 à 500 000, qui serait effectivement une progression très forte du tonnage mais je rappelle néanmoins que sur 15 ans, ce trafic a quand même été multiplié par 6,5 donc ce n'est pas rien et qu'également plusieurs engagements ont été pris poursuivre bien évidemment ce développement du trafic par voie d'eau, trouver des entreprises susceptibles de s'implanter à cet endroit, accroître la notoriété du Port Fluvial de Harnes et accompagner par le conseil les entreprises qui s'y trouvent, voilà les quelques engagements qui sont pris par Port de Lille sur cette nouvelle délégation de Service Public pour la zone portuaire de Harnes, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, ce sont les sortants, ils connaissent le territoire mais ils donnent aussi une réponse par rapport à l'ambition qu'on veut y développer. Des remarques, des questions, c'est adopté. Merci beaucoup. Le port peut continuer à fonctionner. La délibération n°9, François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Oui, merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, la délibération qui vous est présentée a pour objet tout d'abord d'approuver la modification des statuts de l'Agence d'Urbanisme pour tenir compte de l'évolution des périmètres des différentes intercommunalités qui sont membres de l'Agence d'Urbanisme, tenir compte également de l'évolution du périmètre d'intervention de l'Agence d'Urbanisme. Elle porte également sur l'adaptation de la gouvernance de l'association, là encore pour tenir compte du poids démographique des différentes intercommunalités qui en sont membres, ce qui fait que notre agglomération passe de 9 à 13 représentants au niveau de l'Assemblée Générale et de 5 à 6 représentants au niveau du Conseil d'Administration. Cette modification des statuts porte également sur la réprécision des différentes règles de fonctionnement notamment la répartition des pouvoirs et des délégations entre les différentes instances dirigeantes, conseil d'administration, Bureau et bien évidemment équipe de direction de l'Agence d'Urbanisme. Il convient donc également, c'est le deuxième point de désigner, de redésigner nos représentants dans les différentes instances dirigeantes, Assemblée Générale et Conseil d'Administration. Il vous est proposé bien évidemment de reprendre les membres qui ont déjà été désignés par notre collectivité, d'y ajouter 5 représentants pour l'Assemblée Générale, en l'occurrence M. Jean-Pierre THIRION, M. Jean-Paul DECOURCELLES, M. Alain SZABO, M. Jean LETOQUART et MME. Catherine BECART et concernant le Conseil d'Administration, nous proposons de désigner, M. Alain SZABO.

M. ROBERT : Merci beaucoup, on prend aussi-là une tournure avec l'évolution des statuts de l'Agence d'Urbanisme qui a montré depuis quelques années, très faibles en nombre et à partir desquelles nous avons adhéré, tout l'intérêt pour notre territoire et qui n'a pas manqué aussi l'agence d'apporter là-aussi une compétence aux différentes communes. Donc, quand on parlait de mutualisation de moyens, on est aussi dans les moyens de l'agglomération qui peuvent être mobilisés pour des territoires beaucoup plus limités en surface que l'ensemble de la Communauté d'Agglomération mais

qui permettent là-aussi d'avoir un intérêt réel pour les projets de nos communes. Des remarques, des questions ? Pas de demande de vote ? C'est adopté, merci beaucoup. On continue avec la délibération n°10, c'est Dominique ROBILLART.

M. ROBILLART : Oui, merci Président, cette délibération concerne la concession d'aménagement de l'extension de la ZAC de l'An 2000. Je voudrais rappeler que par délibération en date du 8 novembre 2004 donc la Communauté d'Agglomération a décidé de confier à la SEM ADEVIA, aujourd'hui Territoires Soixante-Deux, depuis janvier 2014, la réalisation de cette opération d'aménagement dénommée extension de la Zac de l'An 2000. En 2017 et 2018, Territoires Soixante-Deux a mené une étude urbaine pour la poursuite de réaménagement de l'Îlot Silas Goulet à Liévin. L'échéance de cette concession prévue le 22 novembre 2019 ne permettra pas de lancer l'appel à promoteur et d'engager les derniers travaux d'espaces publics. L'objet de cette délibération vise à proroger la concession de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2024, sachant qu'il n'y a pas d'impact financier pour la Communauté d'Agglomération. Donc, l'objet de cette délibération, c'est d'approuver cet avenant n°2 à la concession d'aménagement et de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer avec la SEM Territoires Soixante-Deux, cet avenant n°2 sachant qu'il n'y aura pas d'incidence sur la participation financière du concédant.

M. ROBERT : Tout à fait, M. DECOURCELLES ne prend pas part au vote parce que vous êtes membre aussi de Territoires Soixante-Deux, il y a d'autres personnes et d'autres élus qui ne prennent pas part au vote ? Pierre SENECHAL, Laurent DUPORGE, Samia GACI. Donc, on prend bien note des élus qui participent à la gouvernance de Territoires Soixante-Deux qui ne prennent pas part au vote. Pas d'autres demandes de vote, c'est adopté, merci beaucoup. On poursuit, Philippe DUQUESNOY, la délibération n°11.

M. DUQUESNOY : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, en 2017 nous nous sommes engagés dans un CLEA, un Contrat Local d'Education Artistique, ce dispositif mis en place en partenariat bien entendu avec la DRAC des Hauts de France mais aussi avec le rectorat de l'Académie de Lille. Alors le CLEA développe le principe de résidences-mission et pour 2019, le dispositif devrait se déployer comme suit, sachant que c'est identique à celui de l'année précédente. Donc, reconduction d'un comité de pilotage, le choix de 5 artistes et cela pour une durée de 4 mois et puis bien entendu leurs missions seront aussi de faire des gestes artistiques et des rencontres entre artistes et habitants du territoire. Pour l'année 2019, la DRAC des Hauts-de-France pourrait accompagner cette démarche pour un montant avec une aide bien sûr financière d'un montant de 91 500 € qui serait répartie en 13 500 € pour l'aide au poste d'un coordinateur de l'éducation artistique et 78 000 € pour le fonctionnement du dispositif. Cette délibération vous propose d'autoriser, bien entendu, notre Président, à signer, à mettre en œuvre pour l'année scolaire 2019-2020 ce fameux Contrat Local d'Education Artistique mais aussi de solliciter auprès de la DRAC l'attribution de subventions relatives à ce même CLEA et de signer bien entendu les différents contrats et conventions. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, Philippe. Des questions ? Non, là-aussi, c'est un enjeu de fonds pour notre agglomération. C'est adopté. On continue la délibération n°12, Alain BAVAY.

M. BAVAY : C'est une délibération relative à l'ANRU et à l'intervention de la Communauté d'Agglomération puisque nous sommes le garant vis-à-vis de l'ANRU de ce projet sur notre territoire qui se décline en 3 quartiers : le quartier du 12/14 à Lens dans un cadre national et dans un cadre régional, celui de la République à Avion et celui du Vent de Bise à Liévin. Donc, aujourd'hui nous avançons, la 1^{ère} tranche de convention opérationnelle du NPNRU doit avoir lieu cette année et pour un volume de 236 millions d'investissement au total avec un concours de 55,3 millions d'euros de l'ANRU et 8,6 millions euros de la Région. Nous avons une délibération qui nous permet d'envisager un cadre d'intervention de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 5 millions sur les exercices 2020 à 2030 dont 2 millions qui sont déjà budgétés pour 2019 et qui seront validés au cours de l'exercice 2020. L'intervention de la Communauté d'Agglomération a été définie autour de 3 axes notamment, tout d'abord une mise en place d'une prime d'accession à la propriété qui représentera à peu près 26 % de l'aide apportée par la Communauté d'Agglomération, l'axe 2, un accompagnement à la construction et à la rénovation d'un habitat durable en lien avec la 3^{ème} Révolution Industrielle qui lui, mobilisera nos crédits à hauteur de 24 % et enfin la remise en place ou l'actualisation d'un fonds de concours à la rénovation urbaine pour lequel à 49 % de nos crédits seront alloués. Ce qui fait d'un

côté une partie à 51 % pour l'habitat et 49 % pour l'accompagnement du projet. Il va de soi que simultanément nous allons continuer à mobiliser et à faire converger nos politiques intercommunales ainsi que le droit commun dans ces quartiers en NPNRU.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de question ? Pas de demande de vote ? C'est très clair, c'est adopté. C'est parfait, on enchaîne avec la délibération n°13, Jean-Pierre BLANCART.

M. BLANCART : Oui, si vous le permettez, Monsieur le Président, je souhaiterais faire en même temps la 13 et la 14 et justifier cette fameuse contribution aux investissements en assainissement et en eau. Je vous rappelle notre politique globale, c'est de distribuer une eau de qualité, en quantité nécessaire. La CALL s'inscrit depuis de nombreuses années déjà dans la mise en œuvre de son schéma directeur. En 2019, un diagnostic de l'ensemble des ouvrages de production d'eau potable et une analyse affinée du bilan-besoins ressources va permettre de construire un nouveau plan de sécurisation pour la ressource en eau qui aboutira à un programme de travaux conséquents. Notamment après le château d'eau d'Avion, l'année dernière 2018, celui de Méricourt sera réhabilité cette année. Quant aux travaux des châteaux d'eau de Lens et de Bully-les-Mines, ils se poursuivent, la mise en service devrait avoir lieu en début 2020 pour un coût de 11 500 000 €. Enfin, la conduite de transport entre Lens et Wingles assurera désormais une sécurisation quantitative de la ressource. Du côté assainissement, l'unité de traitement à charbons actifs va être mise en service à Wingles et le forage F8 permettra d'optimiser les débits du champ captant. Enfin, une démarche d'acquisition foncière sur ce site permet de concilier normalement la qualité de la ressource en eau et l'agriculture durable. En parallèle, la démarche Orque, recherche de la qualité de l'eau va rentrer dans une phase opérationnelle avec une finalisation de son programme en 2019. Bien sûr, nous ne saurions oublier l'eau puisque notre source primaire c'est la pluie et de temps à autre, il y en a peut-être un peu de trop et donc nous luttons contre les inondations et tentons de gérer les eaux dites pluviales. Les travaux engagés en 2019 vont être continués par des études d'amélioration de la connaissance du risque d'inondation afin d'apporter des réponses concrètes aux administrés. Le P.A.P.I. n'a malheureusement pas été labellisé mais nous souhaitons nous inscrire dans une démarche coordonnée et efficiente. En s'appuyant sur ce dispositif et après le transfert de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, nous avons réalisé le bassin de Gouy-Servins, Ablain-Saint-Nazaire, Souchez, Villers-au-Bois seront concernés cette année par des travaux. Enfin, il est essentiel que les travaux de concertation avec les communes, les administrés, les plus touchés par les épisodes pluvieux, notamment par le diagnostic de vulnérabilité se poursuivent en 2019, il s'agit là d'un enjeu majeur pour la sécurité des biens et surtout des personnes de notre territoire. Les services poursuivent aussi la mutation du territoire sur la gestion des eaux pluviales. Le règlement de service va évoluer pour promouvoir davantage les techniques alternatives dans le même temps, les travaux sous maîtrise d'ouvrage CALL pour une gestion différenciée des eaux de pluie vont se poursuivre. Enfin, j'en arrive au tuyau d'assainissement, un vaste programme de réhabilitation ou de remplacement des canalisations verra le jour en 2019 malgré un rendement performant 83,11 %, il convient d'assurer un taux de renouvellement plus satisfaisant de notre réseau. D'un point de vue réglementaire ? L'arrêté du 21 juillet 2015 nous oblige à limiter au maximum les eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement, l'année 2019 sera l'occasion de lancer les premiers travaux afin de respecter cette réglementation. Les premières réalisations seront bien sûr assurées sur le système d'assainissement de Wingles. Enfin, la direction de l'eau va soutenir aussi les projets structurants sur le N.P.N.R.U. et l'E.R.B.M. afin de venir poser et de renouveler ou de réhabiliter les réseaux d'eau et d'assainissement indispensables. C'est pourquoi nous souhaitons vous proposer une participation, une contribution aux investissements en assainissement de 0,870 € et pour l'eau de 0,572 € qui permettront l'ensemble de ces investissements.

M. ROBERT : Merci beaucoup, Jean-Pierre, c'est vrai qu'il valait mieux lier les deux pour la présentation. Des questions, des remarques ? Non, c'est adopté, merci beaucoup. Donc les délibérations 15, 16 et 17 ayant déjà faits l'objet d'une présentation et du vote correspondant en début de séance, on passe directement à la délibération 18, c'est Maryse LOUP.

MME LOUP : Oui, donc il s'agit de la correction d'une erreur matérielle. Donc l'objet de la délibération est donc d'annuler l'arrêté n°195 en date du 22 août 2013, en ce qu'il actait la mise en disponibilité de M. Sylvain ROBERT pour convenance personnelle pour la période allant du 1^{er} septembre 2013 au 17 décembre 2013 inclus et lui substituer les termes suivants : « détachement de M. Sylvain ROBERT pour exercice d'un mandat d' élu local ».

M. ROBERT : Correction administrative donc je ne prendrai pas part au vote, ce qui est normal. Des remarques ? Non, elle est adoptée, merci beaucoup. La délibération n°19, c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, Monsieur le Président, il s'agit d'entériner la révision des statuts du Syndicat Mixte pour la Plateforme Multimodale de Dourges en sachant qu'un certain nombre de partenaires de cette plateforme du Syndicat Mixte se sont retirés, il s'agit du Département du Nord, de la MEL et du Département du Pas-de-Calais, ce qui veut dire que le nombre de membres a été modifié et que la contribution de la CALL passe de 4,545 % à 8,3324 % mais en termes de contribution, il s'agit d'une affaire qui est plutôt intéressante puisque nous versions préalablement 113 000 € et qu'avec cette réforme, nous allons verser 83 000 € par an.

M. ROBERT : Financièrement c'est une bonne affaire, c'est vrai et en même temps c'est aussi l'enjeu du territoire sur cette plateforme. Pas de remarque ? C'est adopté. M. ALEXANDRE, la délibération n°20.

M. ALEXANDRE : Oui et bien dans le cadre du développement du Projet de Territoire et de l'attractivité de celui-ci, il s'agit d'entériner le transfert de la ZAC qui avait été initié par la commune de Lens et dont désormais le périmètre s'étend sur 3 communes à la Communauté d'Agglomération donc reconnaître qu'il y a effectivement un intérêt communautaire à le faire et que s'agissant de cette ZAC Centralité, la délibération qui est actuellement une délibération de principe engage quand même un certain nombre de moyens financiers et ceux-ci vous les retrouvez dans la description budgétaire qui sera présentée tout à l'heure et nous reprenons ce que la ville de Lens sur le périmètre concerné avait elle-même investi et ensuite évidemment, on donne à cette ZAC Centralité toute sa dimension en sachant que ce qui motive cette opération, c'est l'installation du Louvre-Lens, c'est l'installation prochaine, du moins le plus vite possible du nouvel hôpital et les réserves du Louvre à Liévin, tout ceci touche les communes de Lens, de Liévin et de Loos-en-Gohelle, il s'agit pour nous d'accompagner cette mutation en sachant que pour ce qui concerne la proximité des gares et notamment l'ancien cinéma Apollo, cela reste de la compétence de la ville de Lens et que pour assurer cette transition jusqu'à que celle-ci soit effective, que les modalités de transfert soient juridiquement vérifiées et bien c'est le maire de Lens qui reste responsable de l'opération et du suivi de celle-ci.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Des questions ? Non, c'est adopté, merci. On continue, donc là j'ai un tir groupé a priori de Jean-Marie ALEXANDRE de la 21 à 29.

M. ALEXANDRE : Voilà, alors selon les modalités que vous connaissez désormais, il s'agit pour les délibérations 21 à 29 de garanties d'emprunt qui sont d'ailleurs prévues pour des opérations avec des bailleurs sur Bully-les-Mines, sur Grenay, sur Loison-sous-Lens, sur Méricourt, sur Meurchin 2 fois, sur Noyelles-sous-Lens, sur Pont-à-Vendin et également à Souchez.

M. ROBERT : Délibérations classiques de garanties d'emprunt, Y a-t-il des remarques ?

M. ALEXANDRE : C'est classique de chez classique, c'est-à-dire que toutes les modalités que vous aviez votées précédemment se sont reconduites à l'identique.

M. ROBERT : Tout à fait, on est vraiment maintenant dans l'engagement aussi dans la politique logement de façon différente, de façon un peu plus complémentaire. C'est adopté. Je vous propose avant la délibération n°30 pour avoir un lien par rapport au sujet et l'examen de la première motion et peut-être on lira les deux et je ne sais pas si c'est Alain BAVAY qui présente les motions. Elles ont été rédigées de façon complémentaire avec les différents groupes donc si vous les avez vues, qu'il y ait au moins une présentation sans les lire mais au moins le contexte peut-être.

M. BAVAY : Je veux bien me charger de la lecture de la motion sur les finances locales. Dans son courrier adressé aux maires en novembre dernier, le chef de l'Etat se disait persuadé que « la France ne connaîtra un renouveau durable que si ses forces vives, et en particulier ses maires, travaillent de concert, regardent ensemble dans la même direction ». S'il est bien une direction que souhaite continuer à suivre notre intercommunalité, c'est celle du développement de notre territoire, des entreprises et de l'emploi. C'est également celle d'une cohésion sociale retrouvée. C'est donc avec inquiétude et colère que nous avons vu se succéder nombre de réformes touchant directement, ou par ricochet, les finances communautaires. En effet, au fil des années, les collectivités locales ont eu à subir les conséquences d'une politique essentiellement tournée vers la réduction des déficits publics

jusqu'à en oublier que la relance économique de notre pays repose sur les capacités de nos territoires à investir et non sur des mesures favorisant les plus riches au prétexte d'une théorie du « ruissellement » sujette à caution, ou d'un enchevêtrement d'exonérations, d'aides aux grandes entreprises et autres niches fiscales dont l'efficacité n'a toujours pas été démontrée. Ainsi, nous avons aussi assisté à la réforme de la Taxe Professionnelle, à une diminution inédite de nos dotations, c'est-à-dire 21 millions d'euros de dotations cumulées sur la période 2014 à 2019 pour la CALL, aux promesses non tenues concernant l'augmentation du FPIC. Aujourd'hui, c'est la disparition du levier fiscal qu'est la TH qui nous laisse dans l'expectative, d'autant qu'il n'y a, à ce jour, aucune visibilité sur la façon dont l'Etat entend compenser le manque à gagner ni à quelle hauteur. L'attaque frontale contre la libre administration des collectivités et l'autonomie financière qui s'y rattache a franchi un nouveau cap avec le pacte dit de Cahors qui, en limitant drastiquement nos dépenses de fonctionnement, risque de pénaliser les investissements publics locaux. Toutes ces mesures qui nous sont imposées sans aucune concertation sont d'autant moins soutenables que le gouvernement poursuit insidieusement ses transferts de charges, liés au désengagement dont il fait preuve dans certaines de ses compétences ainsi qu'à des décisions dont il néglige de mesurer l'impact. Par exemple, comme l'indiquait récemment le défenseur des droits, le développement tous azimuts du numérique et la dématérialisation des démarches laissent apparaître l'exclusion de certaines franges de la population qui ont plus que jamais besoin d'un accompagnement de proximité qu'il nous appartient dès lors de prendre en charge. De même, nous sont imposées des prises de compétences nouvelles impliquant l'inscription de dépenses supplémentaires liées tant aux actions à mener qu'aux personnels à recruter. Ainsi notre Communauté d'Agglomération se retrouvera-t-elle, d'ici à 2020, dans l'obligation de prendre au choix la compétence voirie ou la gestion des maisons de services publics pour les citer en exemple. La mise en place, en 2017, d'une conférence nationale des territoires n'aura pas suffi à faire entendre nos préoccupations. Mais comment aurait-il pu en être autrement puisque, dès le départ, le Premier Ministre annonçait que les collectivités seraient appelées à contribuer à la réduction du déficit à hauteur de 13 milliards d'euros sur l'ensemble du quinquennat. Bien loin de se résumer à ce que d'aucuns pourraient prendre pour un mouvement d'humeur habituel à l'occasion du vote du budget, cette motion est le témoignage de nos inquiétudes les plus vives face à une politique qui loin de nous donner les moyens de réussir, n'en finit pas de brider les ambitions que nous affichons pour notre territoire et ses habitants. Pourtant, là où le gouvernement voit ses sources de dépenses qu'il faut absolument réduire, nous, nous voyons des investissements pour l'avenir, des retombées économiques et, au-delà, une chance pour notre agglomération et ses habitants. L'intérêt manifesté par certains investisseurs pour notre territoire et l'implantation d'entreprises témoignent d'un changement de regard sur notre territoire, ce qui n'a pu être réalisé qu'aux prix d'efforts conséquents et de politiques volontaristes tel que le développement de nos pôles d'excellence, le développement du numérique, etc.... Prétendre vouloir « libérer l'énergie des territoires » tout en les asphyxiant financièrement est tout aussi incohérent que de prétendre vouloir développer l'insertion tout en supprimant les contrats aidés ou d'afficher la santé comme une priorité tout en refusant d'y mettre les moyens financiers et humains... De la même façon, l'engagement pour le renouveau du bassin minier, qui doit constituer une pierre supplémentaire à l'édifice que nous construisons, ne saurait déployer tous ses effets si, parallèlement, les finances des collectivités locales et les politiques de droit commun continuent d'être revues à la baisse. Le chef de l'Etat disait, en février 2017, vouloir créer un « nouveau système de croissance ». Il nous laisse aujourd'hui aux prises avec une politique vouée à aggraver les fractures territoriales. Pour toutes ces raisons, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, revendiquent : l'arrêt des transferts de charges non compensés et l'augmentation des dotations, la suppression du pacte de Cahors et, plus généralement, des mesures visant à réduire l'autonomie financière des collectivités et une augmentation du fonds de péréquation, les élus sont prêts à continuer et à s'engager totalement dans la transformation et la « redynamisation » de notre territoire. Néanmoins, nous exigeons les moyens et conditions pour pouvoir réaliser pleinement cette ambition.

M. ROBERT : Bien comme ça pose aussi le débat avant le vote du budget sur cette motion et donc je vais...sauf s'il y a des interventions complémentaires mais je vais formellement la mettre aux voix. Quelles sont celles et ceux qui votent pour ? Merci, abstention ? Il n'y en a pas, pas de vote contre. Merci beaucoup. On fait la deuxième motion en même temps. Vous avez eu le temps d'en prendre connaissance ? On est sur le thème du transport et de l'attractivité de notre territoire et sur la question vraiment de desserte territoriale. Donc, tout le monde l'a vue, donc Y a-t-il des prises de paroles des groupes peut-être pour compléter ? Non, là-aussi on a besoin d'une unanimité, en tout cas, je l'espère parce que la défense du territoire et l'attractivité passent aussi par cette desserte à grande vitesse. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas, pas de vote contre. Merci beaucoup. Donc, on reprend

le cours de l'examen de nos délibérations, donc on revient à la délibération n°30 et c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Sans surprise la délibération n°30 propose de fixer et maintenir les taux d'imposition conformément aux engagements pris, c'est-à-dire que la taxe d'habitation c'est 14.01 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties c'est 2,50 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties c'est 3,75 %.

M. ROBERT : Des remarques ? Bernard.

M. BAUDE : Notre groupe s'abstiendra, j'expliquerai pourquoi sur l'ensemble du budget après.

M. ROBERT : D'accord, donc on met au vote la délibération n°30. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Merci. Si j'ai bien vu pas de vote contre ? Tout le monde a pris part au vote ? C'est parfait, merci beaucoup. La 31, toujours Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Et bien c'est la même chose que la précédente, nous maintenons la T.E.O.M. à 6,07 %.

M. ROBERT : Même procédure de vote, même vote ? On est bon sur le décompte ? C'est parfait merci, c'est adopté. La délibération 32, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Il s'agit de la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2019.

M. ROBERT : Même procédure de vote, même résultat, c'est enregistré ? C'est adopté, merci beaucoup. On va passer à la délibération n°33 et suivantes qui visent à présenter le budget pour cette année, juste des éléments de contexte et vous venez de le voir, nous avons voté de ne pas augmenter les taux d'imposition sur notre collectivité et vous l'avez vu dans l'examen du budget, on est à près de 100 millions d'euros investis par notre collectivité sur cette année 2019, c'est à la fois le fruit du travail que nous avons pu mener collectivement et de l'ambition que nous avons portée au niveau du Projet de Territoire qui permet aujourd'hui, souvenez-vous en rembobinant de 2-3 ans en arrière, la présentation du budget avait été de se dire, objectif 2020 pour dire comment on fait notre trajectoire budgétaire sur la fin du mandat, donc on est dans l'avant dernier exercice et aujourd'hui, on est dans la partie où on a pu se désendetter pour préparer les investissements d'avenir qui vous sont présentés notamment à travers ce budget dans différentes politiques et je vais donc laisser la parole à Alain ROGER pour présenter quelques tendances dans ses nouvelles fonctions et puis après la parole à Thierry DAUBRESSE sur la présentation plus chiffrée du budget. Alain.

M. ROGER : Merci, Monsieur le Président, donc tout d'abord je tenais à souligner que le budget primitif est un acte fondateur qui va nous permettre de conduire notre politique pour les 12 mois à venir. Ce budget 2019 que nous vous proposons, nous l'avons voulu clair, lisible, efficace et au plus proche des attentes et besoins de notre population car tout l'enjeu est là, satisfaire notre population. C'est un budget placé sous le signe de la constance et de la cohérence. Il répond plus que jamais à la méthode initiée depuis le début du mandat par vos soins, Monsieur le Président, à savoir se mettre en action. Lorsque nous avons voté ensemble le Projet de Territoire, nous avons eu tous à l'esprit qu'il devait être l'élément moteur de notre volonté d'être un territoire de proximité efficace et un territoire acteur. La réflexion sur le Projet de Territoire ne doit pas s'arrêter aux seules compétences de la Communauté d'Agglomération mais doit interroger en profondeur la vie de la cité, le vivre ensemble, les choix de développement, le rapport de notre territoire au monde. Il ne s'agit ni d'ouvrir un débat sur les politiques publiques menées à court et à moyen termes par la CALL et les communes. Ces réflexions existent déjà ainsi que les grands documents de planification, exemple : le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Déplacement Urbain. Il doit s'attacher à cerner les contours d'un modèle de société locale pour aujourd'hui et pour demain et donc grâce aux services, nous avons voulu sanctuariser l'écriture de notre histoire commune dans une vision globale avec la description ou la conception d'actions à mettre en œuvre et à conduire pour que le tout prenne forme et tienne debout. Ce n'est pas simplement un exercice intellectuel mais bien l'expression d'une volonté politique, écrite dans une démarche et avec une méthode participative dans l'objectif d'obtenir un résultat partagé. C'est un projet de développement qui a pour but de tracer les grandes lignes, les grandes orientations de l'avenir de notre communauté avec pour seule ambition politique, permettre à tous habitants,

entreprises, institutions de bien vivre sur notre territoire. Par la diversité de ces territoires, notre agglomération forme un ensemble singulier, villes, villages, zones économiques, tissu artisanal et commercial, complexes industriels et activités tertiaires, plaines agricoles et coteaux boisés. Cette diversité engendre des besoins variés ainsi que de grandes attentes des habitants de l'agglomération. Des besoins et des attentes qui s'expriment dans un contexte économique difficile et auquel nous nous devons de répondre dans la mesure de nos moyens financiers. Notre responsabilité est bien de donner du sens et de la performance à l'action publique en travaillant les questions d'avenir. Nous devons apporter des réponses concrètes aux besoins des habitants aujourd'hui et pour demain, ce n'est pas de la politique fiction, mais de la politique du quotidien. Nous ne sommes pas la simple addition de 36 communes mais l'intégration de ces communes dans un territoire commun, porteur de projets structurants, leur donnant le moyen de se projeter dans l'avenir pour imaginer le futur. Oui, ce Projet de Territoire, nous souhaitons tenir notre rang et montrer nos capacités à répondre aux enjeux dans le concert de l'intercommunalité régionale, de montrer l'image d'une communauté innovante, entreprenante, réactive dans les appels à projets, dynamique et communicante et répondre ainsi aux attentes de la population, lui redonner des perspectives, de l'espérance, de la fierté. Alors, oui, cette proposition de budget primitif que nous allons décliner se veut avant tout déterminée. En effet, nous poursuivons la déclinaison de ce Projet de Territoire avec des politiques volontaristes fortes notamment autour du numérique, du monde économique, du tourisme, de l'environnement, de la culture, du sport, de l'habitat, de la mobilité, de la santé. Là, je laisserai, mes collègues s'ils le désirent, expliciter un peu plus les différents thèmes. Oui, préparer l'avenir, c'est oser investir, investir n'est pas un choix mais une nécessité, une nécessité pour continuer à attirer de nouveaux habitants, une nécessité pour entretenir ce qui fait la force de notre territoire et comme j'aime à le rappeler, c'est tous ensemble que nous serons plus forts et c'est tous ensemble que nous irons plus loin.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions pour compléter ? Dominique, oui et après François.

M. ROBILLART : Oui, Président merci. Oui, je voudrais compléter après ce que vient de dire Alain ROGER concernant un Projet de Territoire, concernant un projet structurant de notre territoire qui est en fait la Chaîne des Parcs. Donc, c'est un projet qui montre un petit peu la transformation du paysage noir vers le paysage vert. Elle associe ces plus beaux espaces naturels des friches minières transformées en parcs, des terrils qui marquent l'horizon, d'anciennes voies ferrées de mine transformées en liaison douces, les sites de Mémoire de la Grande Guerre, les parcs de loisir, les bois et forêts et canaux. C'est une trame paysagère à la fois à valoriser, à consolider et une trame urbaine qui s'insère dans les villes. Deux opérations vont voir le jour cette année avec le parc des berges de la Souchez et le Parc Centralité. L'aménagement des berges de la Souchez a fédéré les communes de Courrières, Fouquières-lez-Lens, Harnes, Loison-sous-Lens et Noyelles-sous-Lens ainsi que les intercommunalités de Lens-Liévin et Hénin-Carvin. La CALL assure le rôle de coordinateur de groupement de commandes, son rôle a été donc de procéder au lancement des procédures de marché publics nécessaires pour la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et l'élaboration ainsi que le suivi du projet. Pour sélectionner les équipes de maîtrise d'œuvre en charge du projet, ce dernier a été éligible au FEDER à hauteur de 1,7 million d'euros et la Région a apporté son concours au titre du PRADET à hauteur de 1,6 million d'euros. Le coût total de l'opération se chiffre à près de 5,8 millions d'euros. La CALL participe également au financement du projet à hauteur de 37 % sur les études et 42 % sur les travaux, sur le reste à charge après déduction des subventions. Les autres financeurs sont la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, les communes concernées et le Pôle Métropolitain qui financent toute la conception et la fabrication de la signalétique principale du Parc. Avec ses 300 hectares dédiés aux loisirs et au développement touristique orienté autour des sports de nature mais aussi au développement de la bio-diversité, le secteur des berges de la Souchez revêt un enjeu d'aménagements majeurs contribuant à la transformation de notre territoire. Le Parc sera mis en service au cours de l'été 2019 avec l'ODYSEE qui va entraîner différentes manifestations dans les communes concernées. Concernant le Parc Centralité, engagées en 2018, les travaux du Parc Centralité seront finalisés au mois d'avril 2019, permettant de relier et de découvrir l'arc nord de l'agglomération, du site du 11/19 à Loos-en-Gohelle jusqu'au Parc des Glissoires à Avion en passant par le Musée du Louvre à Lens. Le périmètre d'intervention du futur parc s'inscrit sur un linéaire de 10 km et 175 hectares sur les communes de Loos, Lens et Avion. Les aménagements sous maîtrise d'ouvrage communautaire ont pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé en accueillant une partie de l'Eurovélo n°5 entre le site du 11/19, le Louvre Lens et le Parc des Glissoires renforçant ainsi la cohérence et les continuités paysagères entre les 3 sites et poursuivre la mise en valeur des éléments patrimoniaux du parcours.

Le coût total de l'opération se chiffre à près de 3 millions d'euros éligible au FEDER à hauteur de 1,1 million d'euros. La signalétique sera installée en 2019 avec le concours du Pôle Métropolitain de l'Artois, de la Mission Bassin et EURALENS. Ensuite concernant le parc Arc Nord ou le parc de la Deûle ou parc de la Souchez qui va donc de Harnes à Pont-à-Vendin, Annay, Meurchin et en passant bien entendu par Estevelles. A la demande de la CALL, le Pôle Métropolitain réalise à l'instar de ce qui avait été fait pour les berges de la Souchez, une étude de cas qui va orienter les élus sur les vocations du site et je pense bien entendu à la friche VICAT et son plan d'eau de plus de 30 ha ainsi qu'un dispositif d'accompagnement équivalent à celui des berges de la Souchez, un dispositif qui pourrait être sérieusement et qui devrait être envisagé. Pour l'Eurovélo n°5 qui est aussi un beau projet qui est donc la Véloroute la Via Roma Francigena, c'est un projet qui est porté par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, il s'agit aussi d'un projet structurant pour les déplacements cyclables de notre territoire, un vecteur fort de valorisation et de promotion du territoire à l'échelon européen. Je vous rappelle que cet Eurovélo 5 a une distance de 3 300 km allant de Canterbury en Angleterre à Brindisi en Italie traversant 6 pays et 21 sites UNESCO. Reliant donc la Chaîne des Parcs, assurant une continuité d'Olhain à Wingles, l'Eurovélo traverse les communes de Lens, Loos-en-Gohelle, Vendin-le-Vieil et Wingles, elle dessert donc de nombreux équipements publics et des centres d'intérêt touristiques. Elle présente bien entendu un intérêt pour la mobilité des habitants s'inscrivant dans le Pôle de déplacement urbain et donc l'année 2019 sera concernée par l'élaboration des études de maîtrise d'œuvre ainsi que des études réglementaires et environnementales, voilà un peu de ce que je voulais vous parler par rapport à la Chaîne des Parcs et l'Eurovélo. Voilà, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, c'est un des projets structurants, c'est vrai dont on retrouve les premiers engagements dans le budget aussi. François.

M. LEMAIRE : Oui, merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots sur l'un des piliers fondamentaux de notre Projet de Territoire bien évidemment le volet « habitat », je ferai court, je vois notre collègue Thierry DAUBRESSE impatient de vous assener sa longue liste de chiffres et de masse budgétaire, donc j'essayerai de faire le plus court possible. Tout d'abord, en vous rappelant, en citant et même en dénonçant je dirais les orientations gouvernementales que nous subissons depuis ces derniers mois, ces dernières années dans le domaine de la politique du logement et tout particulièrement du logement social qui, nous le savons, impacte déjà et l'Union Régionale pour l'habitat vient d'ailleurs de signer un nouveau communiqué à ce sujet, impacte d'ores et déjà la production de logements neufs, impacte tout court la production de logements dans notre Région, impacte l'accession à la propriété du fait de la suppression de l'A.P.L. accession et donc c'est dans ce contexte que nous bâtissons, que nous essayons d'avancer en matière de politique du logement. Moi, je tiens à souligner, mes Chers Collègues, l'engagement que traduit notre budget en matière d'habitat et de logements. Ce budget témoigne de l'engagement qui est le nôtre en faveur d'un habitat de qualité, en faveur d'un habitat économe, économique également pour ses occupants, un habitat plus équilibré dans son peuplement, un habitat plus attractif, plus beau et nous savons que c'est important pour les différents occupants et habitants du parc locatif social. Comme en atteste par exemple notre engagement en faveur des opérations de rénovation lourde inscrites dans le cadre de l'E.R.B.M., un engagement financier à hauteur de 1,5 million pour cet exercice 2019 avec vous les connaissez, les 10 opérations prioritaires retenues au titre de la programmation 2018-2020 et ce début de programmation qui commence à s'écrire, à s'inscrire pour la période 2020-2028, nous en avons discuté à l'occasion de notre réunion de Bureau. Au-delà de cet engagement financier important, je n'oublie pas non plus, l'engagement en matière d'ingénierie qui sera celui de notre collectivité pour accompagner les communes concernées par ces grosses opérations de rénovation urbaine. Budget engagé, comme en atteste la réflexion que nous allons lancer concernant l'accession à la propriété qui nous le savons est un enjeu fort dans notre territoire, oui il est important d'accompagner les ménages modestes qui nous le savons bien sont impatients de réaliser leur rêve d'accession à la propriété dans notre territoire et qui, parfois ont besoin d'un coup de pouce pour diminuer leur part à charge et pour pouvoir sécuriser le financement de leurs projets. Je pense également aux nouvelles formes d'habitat que nous voulons accompagner, encourager : l'habitat innovant, l'habitat participatif, l'habitat intergénérationnel mais surtout un habitat plus humain avec une véritable plus-value sociale pour ces nouvelles formes d'habitat. Je pense au parc privé et là encore avec un véritable enjeu dans notre agglomération, avec la mise en œuvre d'une stratégie qui s'articulera autour des opérations OPAH RU, autour des opérations qui sont labellisées « action cœur de ville » et autour bien évidemment de notre futur programme d'intérêt général qui nous permettra d'accompagner les occupants ou les bailleurs qui veulent rénover leur patrimoine, nous savons là encore, qu'il y a de

véritables attentes et de véritables enjeux et puis bien sûr, comment ne pas citer le lancement de l'expérimentation du permis de louer dans notre agglomération qui est tant attendu par la dizaine de communes qui sont prêtes à se lancer comme le rappelait notre collègue Bruno TRONI lors de notre dernière séance de Conseil d'Agglomération. Et bien, nous y répondrons à cette légitime impatience en inscrivant des crédits à hauteur de 100 000 € pour expérimenter avec les communes volontaires dans des conditions que nous allons tout prochainement arrêter entre nous, Communauté d'Agglomération et communes qui souhaitent expérimenter le permis de louer. Aussi, merci Monsieur le Président, de m'avoir donné mandat pour concrétiser cette volonté politique portée par les 3 groupes de gauche de notre assemblée communautaire mais surtout mes Chers Collègues, au-delà de ces quelques montants que j'ai cités, il y aurait eu beaucoup d'autres exemples à vous citer, j'aurais pu vous parler de la Maison de l'Habitat, j'aurais pu vous parler du montant des crédits que nous allons engager dans le cadre de notre délégation des aides à la pierre. Ce qui est important parce que nous sommes des élus locaux confrontés au quotidien, au problème du mal logement dans nos communes et dans notre territoire. Ce qui est important et c'est ce que disait Alain ROGER à l'instant, c'est que cette politique que nous mettons en œuvre avec nos partenaires, avec les opérateurs et avec les difficultés que nous savons, elle est incontestablement au cœur des préoccupations des difficultés, des attentes qui sont celles de nos concitoyens. Oui, je pense à celles et ceux qui attendent un logement rénové, je pense à celles et ceux qui attendent un logement moins cher, plus économe. Je pense à celles qui sont en attente d'un logement adapté à la composition de leur famille, adapté à leur perte d'autonomie. Je pense à celles et à ceux qui ont envie de concrétiser leur rêve d'accession à la propriété. Je pense à celles et ceux qui ont besoin de construire leur parcours de vie et notamment les plus jeunes de notre territoire. Je pense à celles et ceux qui ont connu un accident de la vie et qui, aujourd'hui sont privés de logements. Alors, oui incontestablement, mes Chers Collègues, oui Monsieur le Président, au-delà des chiffres que je viens de citer, il y a un engagement fort, un engagement humain, un engagement social et un engagement politique.

M. ROBERT : Merci beaucoup François, on va passer à la partie chiffrée de cette présentation et je vais laisser la parole à Thierry DAUBRESSE pour nous faire cette présentation du budget 2019.

M. DAUBRESSE : Il me reste à vous prouver qu'on a donc les moyens de l'ambition qui vient d'être affichée si j'ai bien compris donc on va avoir à la manette notre nouveau Directeur Financier, M. PLATEAU qui va essayer de suivre mes propos et de vous montrer dans les diapos où mes propos se matérialisent. Je tiens quand même à le féliciter en introduction pour la rapidité et le professionnalisme avec lesquels il est rentré dans le dossier parce que ce n'était pas évident et sincèrement arrivant comme ça, un peu à la dernière minute pour faire le budget, ça a été un gros apport pour la Communauté d'Agglomération. Bien donc, on va rentrer rapidement dans le sujet pour avoir une vue globale de ce budget sur la diapositive de masse budgétaire de 298 millions d'euros. Alors, vous voyez qu'en fait le budget de la Communauté d'Agglomération qui comprend un budget principal et 7 budgets annexes qu'on a dû créer souvent pour des raisons fiscales d'assujettissement à la T.V.A. et des obligations aussi légales d'autonomie financière de certains budgets. On a un budget principal, 7 budgets mais 4 budgets concentrent 99 % de la masse budgétaire comme représentés sur la diapositive avec effectivement le budget principal à 188 millions d'euros, budget action économique en fonctionnement investissement à 43 millions d'euros, le budget assainissement 35 millions, le budget eau 28 millions d'euros donc ces 4 budgets qui concentrent 99 % de la masse salariale. On va dans un premier temps étudier les budgets qui relèvent de la directive M14, à savoir budget principal, action économique, budget Port Fluvial et budget développement numérique. J'ai un peu l'impression de faire une redite par rapport à ce qui a été présenté lors du Rapport d'Orientation Budgétaire parce qu'effectivement pour finir le Rapport d'Orientation Budgétaire, on avait travaillé la question du budget puisque la législation a évolué, on est bientôt obligé de faire le budget pour faire le R.O.B. et il va y avoir des redites puisqu'en fait vous allez voir que les diapositives, qui vous sont présentées, celles-là en particulier confirment tout à fait ce qui avait été annoncé lors du R.O.B.. Donc, on a un solde entre recettes et dépenses de fonctionnement, ce qu'on appelle l'épargne brute qui est malheureusement en baisse de 15 % avec un rythme de croissance des dépenses de fonctionnement entre 2018 et 2019 de plus 4,2 % donc augmentation des dépenses qui est 2 fois supérieure à la croissance des recettes. On soulignera quand même que l'importance du solde va permettre de limiter le recours à l'emprunt, on aura une diapositive là-dessus. L'épargne nette se situe aussi à un niveau tout à fait acceptable et permet d'assurer après la couverture des dépenses de fonctionnement de remboursement de la dette. L'année 2019 en matière d'investissement est une année, on a vu la richesse des présentations précédentes, année 2019, une année particulièrement forte en investissement, 67 millions d'euros d'investissement donc ces investissements vont être financés par

des recettes propres, F.C.T.V.A., subventions, cessions pour 26 millions d'euros et par un emprunt d'équilibre de 39 millions d'euros mais ici je tiens toujours à mettre un bémol dans ces présentations puisqu'on présente le budget avant l'établissement des comptes administratifs et on fait toujours figurer pour l'équilibre budgétaire de la présentation un montant d'emprunt qui est nettement supérieur à ce qui sera réalisé puisqu'en fait on prévoit réellement une fois qu'on aura intégré le résultat du compte administratif 2018, un emprunt de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros sur 2019. Donc, voilà pour les grands équilibres de ce budget avec bien évidemment une reprise, on voit sur les recettes réelles de fonctionnement dans la diapositive, une reprise de l'engagement qui a été présentée par Jean-Marie ALEXANDRE de taux inchangés, c'est les hypothèses qui bien évidemment ont été retenues dans ce budget. La diapositive suivante vous montre que la situation financière de la collectivité est rétablie, est bonne avec le respect des deux règles fiscales qui est, que l'on a une section de fonctionnement qui dégage un solde positif supérieur au remboursement de la dette et une épargne brute supérieure à la dotation nette aux amortissements. Donc, on a 10 millions pour 8 millions d'un côté et 10 millions pour 4 millions de l'autre. Ceci dit, 10 millions d'épargne brute pour 8 millions de remboursement de dettes montrent quand même que les marges de la manœuvre de la collectivité, on expliquera pourquoi après, les marges de manœuvre de la collectivité sont très, très faibles puisqu'en fait on a une marge de manœuvre d'environ 2 millions d'euros pour un total de budget de 285 millions d'euros, je vous laisse faire la proportion, c'est quelque chose de très faible, on est obligé de gérer cette collectivité toujours avec beaucoup de prudence. Un troisième axe ou deuxième axe quand on a respecté les règles légales, c'est de vérifier qu'on bien la capacité d'emprunter et on voit sur les ratios qui vous sont donnés que la capacité de désendettement qui est ratio qui fait le rapport entre la dette et le fonctionnement, les excédents de fonctionnement, la capacité de désendettement se chiffre à 9,4 ans quand on considère que la règle est aux alentours de 12 ans. On a un peu changé la présentation par rapport aux années précédentes pour donner un peu des focus sur les décisions politiques qui ont été prises les années précédentes et en particulier sur la diapositive suivante sur une comparaison des taux d'imposition avec les autres collectivités. Alors, là sur la diapo la richesse de la comparaison ne vous permet pas de voir véritablement les chiffres mais ces documents ont été repris dans le document qui est là aussi un document qui permet une transparence dans la présentation du budget, un document à la fois facile à lire mais complet, donc ces tableaux seront repris et vous pourrez comparer par rapport aux collectivités qui sont reprises dans ces tableaux. En 2019, la CALL va maintenir ces taux d'imposition au niveau de 2018, globalement la CALL se situe sous la moyenne des taux pratiqués par les autres communautés d'agglomération, je pense que c'est important de le rappeler et en particulier et la fortement au titre de la taxe sur le foncier bâti, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui en fait, c'est un choix qui a été fait, à un certain moment sur cette taxe qui est la taxe qui, elle concerne l'ensemble des ménages, alors que les autres taxes les exonérations, exonèrent souvent une bonne proportion des ménages, cette taxe-là est refacturée même par les bailleurs sociaux donc c'était important de maintenir la taxe à des taux faibles, ceci dit, c'est un choix puisqu'en fait, cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères du coup, ne permet de couvrir puisqu'elle est affectée à un service, ne permet de couvrir que le tiers de la dépense des services, c'est un choix qui a été fait, vous voyez que dans d'autres collectivités, le choix n'a pas été le même parce que par exemple la diapo ce n'est pas lisible, par exemple vous verrez dans le livret la Communauté Urbaine d'Arras a des taux qui sont le double des taux de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin donc des choix politiques différents ont été faits mais il faut aussi à un certain moment qu'on fasse connaître que ce choix existe et que pour finir, sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les gens ne payent qu'un tiers du coût de l'enlèvement des déchets. Sur la diapositive suivante, on a pour faire un focus sur les recettes de fonctionnement qui hélas a été l'objet des présentations antérieures et de tout le travail qui a été fait et qui avait été effectivement financièrement accompagné par ce qu'on avait appelé l'objectif 2020, des recettes de fonctionnement qui sont tirées par un certain dynamisme économique du territoire puisque les recettes fiscales sont en progression de 5 %, un taux d'imposition inchangé lié à la fiscalité économique. Malheureusement on a une poursuite de la baisse des dotations puisque c'était un peu l'objet de la motion puisqu'on a encore une baisse des dotations de 2 %. On est plus précis sur la diapositive suivante, j'ai voulu faire un peu un focus sur ce qui s'était passé depuis le début du mandat et on constate qu'en fait, qu'un total de dotation de 45,9 millions d'euros, on arrive aujourd'hui à 40 millions d'euros sur le mandat on aura perdu entre 20 et 25 millions d'euros. Cette année sera peut-être une année qui sera à peu près à l'équilibre puisque là on a mis une vue négative, prudente des choses puisque 2019 va peut-être nous apporter une bonne surprise avec la réforme de la dotation, une bonne surprise, le terme n'est pas forcément bien adapté, c'est-à-dire une moins mauvaise surprise avec la réforme de la dotation intercommunalité qui maintenant prend en compte dans la répartition, le revenu par habitant. Comme on a un revenu moyen par habitant malheureusement inférieur à la moyenne nationale, 10 000 €

comparés aux 14 000 €, on devrait peut-être récupérer une partie de dotation et à peu près avoir cette année un montant de dotation à peu près équivalent à 2018, donc ça serait la 1^{ère} année mais on a perdu beaucoup les années suivantes et ça continue à se cumuler, ça serait la 1^{ère} année qu'on ne nous amputerait pas un peu plus. Sur la diapositive suivante, on fait un focus sur les dépenses réelles de fonctionnement, donc des dépenses réelles de fonctionnement à caractère général qui augmentent de 4,7 % par contre, vous avez sur les diapos et dans le document les principaux postes d'augmentation, par contre sur les subventions et participations, les dépenses augmentent de 20 % et c'est ce qui était un peu présenté lors du R.O.B. et présenté dans la première diapositive, c'est lié à la 1^{ère} année de l'inscription prévue puisque dans l'objectif 2020, c'était inscrit, donc c'est lié à la 1^{ère} année de l'inscription prévue de l'augmentation de la contribution au S.M.T. de 4,3 millions d'euros, liée notamment à la mise en place du B.H.N.S.. Donc, la mise en place du B.H.N.S. en fait, cette année, représente plus de 90 % de l'augmentation des dépenses de fonctionnement. En ce qui concerne les charges de personnel, elles n'augmentent que de 5 %. La diapositive suivante vous donne un récapitulatif de ce qu'il se passe dans la collectivité, 220 agents, une masse salariale représentant 15 % de dépenses de fonctionnement contre une moyenne de 38 % au niveau national, effectivement la Communauté d'Agglomération ayant toujours été obligée de faire attention à ses dépenses, on arrive à avoir des salariés qui sont beaucoup plus mis à contribution, soit un niveau de 52 €/habitant contre une moyenne de 139 €/habitant. Donc, les principaux déterminants d'évolution de la masse salariale et bien c'est les évolutions de glissement vieillesse technicité, les recrutements pour une faible part, départs non remplacés et des provisions pour recrutement pour que ce territoire quand même puisse continuer à évoluer. Je vais être bref, mais on avait prévu une diapositive sur la contractualisation avec l'Etat simplement pour vous montrer que la façon dont a été construit le budget avec des dépenses de fonctionnement, une assiette Cahors, un plafond de 84,85 millions d'euros, on sera en dessous du plafond imposé par l'Etat parce qu'en fait, on s'est aussi limité dans l'évolution des dépenses de fonctionnement mais qui aurait été de toute façon limitée par la limitation de l'augmentation des recettes de fonctionnement parce que l'un ne va pas sans l'autre. En ce qui concerne l'investissement, 63 millions pour le budget principal donc c'est un peu ce qui a été exprimé sur les présentations préalables, sur l'amélioration du cadre de vie, etc.. Donc, je ne vais peut-être pas revenir là-dessus, c'est dans le document aussi. Sur les dépenses d'investissement du budget action économique, toujours hors dettes, parce qu'effectivement le remboursement des emprunts est une dépense d'investissement, donc budget action économique, l'engagement est un engagement fort aussi, particulièrement fort en 2019, 56,5 millions d'euros d'investissements sont prévus et pour 26 millions en 2019 qui seront engagés en 2019. Les principaux postes, on en a parlé, c'est la Zac Centralité, c'est l'aménagement des autres zones et des locaux dédiés à l'activité économique et avec en particulier le bâtiment SIRIUS, le bâtiment du Pôle Numérique Culturel mais aussi les zones d'aménagement sur l'ensemble du territoire. L'endettement de la CALL, ratio rapide, vous voyez qu'il n'y a pas eu depuis le début de mandat une flambée de l'endettement, au contraire cette année, on constate encore une baisse de l'endettement, on arrive à 96 millions d'euros, principalement sur le budget principal, 69 millions d'euros et sur le budget action économique pour 25 millions d'euros mais là aussi, on a une maîtrise de l'endettement qui s'est faite durant ce mandat. Donc, voilà pour la présentation des 4 budgets principaux. On a sur les budgets M4, budget eau, budget de l'eau potable, donc on peut y aller sur l'eau, c'est principalement, on a mis un résumé, ça figure à l'écran, on vérifie que la situation financière est correcte, une épargne brute de 3,7 millions d'euros couvrant le remboursement de la dette, moi je ne suis pas désolé que cette situation financière soit correcte. Une capacité à rembourser la dette avec une épargne brute dégagée en 6 ans, qui est d'une durée bien inférieure à la durée de vie des biens financés, donc en fait là aussi, on a les moyens de mener la politique qui figure dans la diapositive suivante sur les dépenses d'investissement prévues et qui ont été rappelées sur un budget primitif 2019 de 16,9 millions d'euros et des crédits de paiement qui vont s'étaler. Donc, 27 millions d'euros d'investissement programmés cette année, dans le budget primitif sur le budget eau, 17 millions c'est le chiffre de la mise en service en 2019. Sur le budget assainissement pareil, je ne suis pas désolé de dire qu'il y a une situation financière qui est correcte avec une épargne brute de 5,3 millions d'euros couvrant un remboursement de la dette de 3,3 millions d'euros, une épargne brute bien supérieure à la dotation nette aux amortissements et c'est vrai qu'en 2019, il y a un travail qui a été demandé aux services de régularisation des amortissements comptables puisqu'aujourd'hui pour des principes de mise en place comptable que toutes les communes ont rencontrés, on n'a peut-être pas une dotation aux amortissements qui est à la hauteur de ce qu'elle devrait être mais on est en train de régulariser la question. Les budgets d'assainissement, vous les avez dans le document avec 12,7 millions d'euros en 2019. Sur le budget crématorium qui là a une particularité, c'est qu'on a une situation financière qui est équilibrée donc pas de problème particulier, par contre effectivement à moyens termes la Communauté d'Agglomération

va devoir améliorer son niveau d'autofinancement par une amélioration du niveau des recettes d'exploitation et ou une optimisation du niveau des dépenses afin de pouvoir supporter la progression des amortissements comptables qui vont être liés aux investissements qu'on est en train de réaliser. Donc, effectivement là on était en fin de période d'amortissement donc plus de charges de dotations, il y a par contre des investissements qui ont été rendus nécessaires, il va falloir les amortir, donc il y a une réflexion qui va devoir être menée en 2019 et 2020 au moment où on va faire des travaux importants de mise aux normes en particulier et savoir comment demain on va pouvoir les financer. Voilà, je crois que je vous ai présenté, j'ai essayé d'être rapide, j'ai sûrement été long, l'intégralité des budgets.

M. ROBERT : Vu l'ampleur des budgets, c'était une présentation qui était rapide, mais vous le voyez quand même notamment dans l'ensemble des masses budgétaires qui étaient présentées et que ce soit sur la mobilité, les zones d'activités, le programme d'accompagnement du logement et j'en passe, on est vraiment sur une logique d'accompagnement de nos territoires et de l'accompagnement de l'emploi de nos territoires. On a vraiment mis cette préoccupation là aussi en action. Y a-t-il des remarques générales avant de passer aux prises de paroles des groupes sur cette présentation budgétaire ? Non, on passe aux prises de paroles des groupes dans ce cas-là ? Pour le groupe communiste c'est qui ? Bernard vas-y.

M. BAUDE : Oui, merci alors notre collègue rapporteur s'est beaucoup félicité quelquefois avec des raccourcis qui nous ont certainement quelques-uns très surpris, mais bon enfin c'est comme ça et en ce qui nous concerne, on n'est pas sur le dernier budget du mandat peut-être parce qu'il y en aura un prochain qui permettra de faire la transition mais on arrive quand même si ce n'est au terme de la dernière ligne droite de ce mandat, ce qui nous fait penser à un proverbe chinois qui disait « le méchant arrive et le mépris arrive avec lui » et c'est ce qui a marqué ce mandat et la question financière en est une traduction, le méchant on l'a repéré tous ensemble, il venait d'une richesse financière et cimentière, l'aberration c'est que ceux qui venaient avec cette richesse cimentière ont réussi à fracturer un socle vieux de longtemps puisqu'il datait de la création du District qui était un socle costaud qu'on appelait un socle d'union de la gauche et certains sont arrivés avec le méchant, ça s'appelle le mépris qui ont décidé de mettre une partie de ce socle de côté, peut-être qu'ils étaient minoritaires à l'époque mais en tout cas, ils ont fait une majorité au sein du parti socialiste, du M.R.C. et d'Europe Ecologie les Verts. Ce qui nous amène à avoir toujours beaucoup d'amertume, de ne pas comprendre pourquoi avec le méchant nous, nous avons mérité autant de mépris. Alors notre groupe s'abstiendra sur l'ensemble des délibérations avec une série de regrets qui est sur notre possibilité de travailler ensemble même si et on l'a dit en Conférence des Présidents, on note une nette amélioration mais un peu ce sentiment de temps perdu, des choses ont été évoquées, quand on se dit regarder sur la mutualisation, on est beaucoup à le partager, les choses avancent et avancent bien mais alors pourquoi avoir pris autant de temps sur des questions. Nous étions engagés par exemple à travailler sur la culture pourquoi pas un conservatoire à l'échelle d'un territoire rien n'a été fait. Notre collègue François LEMAIRE se félicite que nous allons mettre 100 000 € pour le permis de louer mais que de temps perdu parce que déjà au mandat précédent, nous en discussions. Sur les aires de non-sédentaires, nous avons eu maintes fois des débats ici et quelle surprise pour quelques-uns de découvrir aujourd'hui que c'est une entreprise privée qui va les gérer sous forme de D.S.P. ou de donneurs d'ordre pourquoi un service public comme le nôtre n'est pas capable de le faire, je ne relancerai pas la question de la gratuité des transports sur la place du vélo dans notre territoire et quand tout à l'heure je disais avec le méchant, le mépris et j'en ai fait part directement au Président, comment devons-nous comprendre que des élus de chez nous aient été mis de côté pour aller faire un voyage à Dunkerque pour essayer de se rendre compte auprès de nos collègues Dunkerquois comment c'était possible. Sur la centralité, on vous l'a dit souvent mais bien sûr qu'on pense qu'il faut une centralité, mais une centralité se fait avec des à-côtés et nous aimons souvent dire que si on a besoin d'une locomotive forte pour entraîner un territoire, il faut faire attention que les wagons ne se décrochent pas et c'est toujours les wagons les plus en difficulté qui commencent à le faire. Alors, nous nous abstiendrons sur l'ensemble des budgets, la position restera la même et puis nous n'avons aucune illusion sur le fait que le méchant restera méchant et peut-être que nos amis de la gauche pourraient re-réfléchir au mépris qui nous a été donné au début de ce mandat.

M. ROBERT : Je passe la parole à Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, merci Monsieur le Président, jusqu'à ce jour je me suis fâché avec personne et je ne méprise personne et j'ai bien l'intention de continuer et donc tout ce qui ira dans le sens indiqué

sera évidemment applaudi et félicité. S'agissant du rapport qui suit le Rapport d'Orientation Budgétaire et son débat s'agissant de l'intervention de Thierry DAUBRESSE, premièrement il s'agit de rappeler le contexte, il l'a fait, c'est un contexte de restriction généralisée et face à cela un gouvernement qui se satisfait d'une communication débridée du Ministère de la parole enfermée qu'il est dans les traités européens. S'agissant de ce que, par rapport aux contraintes que nous avons, de ce qui a été proposé, je tiens à souligner qu'au nom du Groupe Républicain, nous remarquons conformément à ce qui a été présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire et du rapport qui l'accompagnait qu'il y a un strict respect des engagements pris, la maîtrise des dépenses est assurée, l'écoute des élus communautaires et une répartition harmonieuse des interventions communautaires est une évidence, et vouloir la nier serait se mentir, ou mentir tout simplement. Ce budget est un budget offensif, tourné vers l'emploi, un investissement de près de 100 millions d'euros, c'est considérable et cela montre à l'évidence aussi que nous sommes déterminés à faire en sorte que le décollage de notre agglomération qui a été entamé se poursuive malgré les difficultés qui ont été signalées. La transition écologique est au rendez-vous, l'ensemble des points qui figurent dans notre Projet de Territoire a été abordé et les budgets qui y sont rattachés ont été déterminés, décrits et c'est la raison pour laquelle, sans plus attendre, Monsieur le Président, avec un certain enthousiasme, nous allons voter favorablement pour le budget qui a été présenté par le rapporteur Thierry DAUBRESSE.

M. ROBERT : Merci beaucoup, je passe la parole à Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, je ne reviendrai pas sur cette notion de mépris, mais je pense qu'il est toujours difficile de vouloir réécrire l'histoire et qu'il y a eu un moment où une position commune qui a été prise et les méchants ne sont pas toujours forcément du même côté et les méprisants non plus mais bon, mes Chers Collègues, je vais essayer de faire court. Comme je l'avais déjà fait au dernier Conseil du 29 janvier dernier, au nom du Groupe Socialiste Verts et Apparentés de cette assemblée, je réitère mes remerciements, réaffirme toute ma gratitude à l'ensemble des personnels de l'agglomération qui œuvrent sans compter chaque jour auprès de nous élus mais d'abord au service de nos populations. Je constate l'énorme travail accompli pour pouvoir vous présenter un budget sincère, outil indispensable qui nous permettra de continuer à mettre en œuvre notre ligne politique, celle que nous développons depuis maintenant 5 ans, celle qui commence à porter ses fruits malgré un certain nombre de difficultés dont nous nous dispenserions volontiers et qui, pour partie ont été énoncées dans les motions adoptées ce soir par notre assemblée. Avec ce projet de budget 2019, nous continuons à tenir nos engagements auprès de la population. Cette année encore nous n'augmenterons pas la pression fiscale et pourtant, nous continuons de dérouler notre action. Oui, comme j'avais déjà pu le dire, notre Projet de Territoire est notre boussole et nous tenons le cap malgré la poursuite de la baisse des dotations de 6 millions cette année encore, ce qui représente depuis 2014, ça a été dit 21 millions de manque à gagner. Dans ce Projet de Territoire, notre objectif n°1 est « travailler ». Il va de soi que l'amélioration de la situation de l'emploi sur notre Communauté d'Agglomération est essentielle à notre population mais elle est tout aussi importante pour notre institution puisque nos recettes fiscales prévisionnelles sont en augmentation de 5 % en grande partie grâce à la fiscalité économique liée à nos investissements et à notre activité retrouvée. Les 56 millions d'euros d'investissement dédiés au développement économique ont ici toute leur pertinence. Notre budget de fonctionnement est maîtrisé même avec l'augmentation importante liée à l'intégration de nouveaux services de transport qui soient l'incarnation de notre objectif « bouger ». Je ne déclinerais pas plus nos thématiques habiter, rassembler ou encore respirer. Je pense que l'essentiel a été dit lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire. J'irai tout de suite à la conclusion sous l'impulsion de son Président notre Communauté d'Agglomération bouge et elle bouge dans le bon sens. Notre territoire est un territoire de solidarité et il ne l'oublie pas. Notre action est résolue et n'a qu'un but être au service de nos populations. La Politique de la Ville, l'habitat en général et plus particulièrement les projets dans le cadre d'un Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier ou encore l'ANRU avec nos 3 quartiers retenus que nous avons pu aborder tout à l'heure, la volonté forte de contribuer à l'amélioration de la santé de notre population en s'engageant résolument dans le Contrat Local de Santé ou encore dans la mise en place d'un atelier Santé-Ville, sans oublier de parler de notre participation dans le projet du nouvel hôpital, la protection de nos populations au sens premier avec notre contribution au SDIS certes, mais aussi des politiques d'adduction d'eau ou d'assainissement et de prévention des inondations, notre action en faveur de la culture, du sport, de l'économie sociale et solidaire, de l'environnement sont autant de champs investis qui permettent de traduire notre volonté, Monsieur le Président, notre volonté mes Chers Collègues, membres de cette assemblée de faire de ce territoire, un territoire actif et attractif. Territoire de solidarité envers les populations, mais territoire de solidarité avec et entre les communes également avec la mise en place

de la mutualisation qui fait des émules et qui conçoit du projet chaque jour sous la houlette de notre ami André KUCHCINSKI qui a pu développer cet aspect tout à l'heure. Oui, mes Chers Collègues, je voterai ce budget, nous voterons ce budget sans aucune arrière-pensée parce que c'est un bon budget. Certes, on peut toujours avoir une position incantatoire mais il nous faudra toujours être revendicatif pour que nos difficultés structurelles soient reconnues à leur juste valeur et ce, quel que soit le domaine mais aujourd'hui il s'agit d'approuver le meilleur ordonnancement des moyens que nous avons, il s'agit de les mettre au service de nos ambitions pour ce territoire, au service de nos politiques, au service de nos populations. J'ai pour habitude de dire lorsque je le présente à mon Conseil Municipal que le budget n'est que la traduction chiffrée d'une volonté politique, je pourrais donc affirmer ce soir que la traduction est la plus proche du sens que vous avez voulu donner Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, je voudrais avant de passer au vote formel sur ces délibérations m'associer aux remerciements qui ont été faits, qui ont été adressés aux services de l'agglo parce qu'à la fois dans les délais mais aussi dans la recomposition du service, c'était un moment particulier et pour pouvoir présenter un budget ce soir alors à la fois sur le service financier et en même temps notamment le service communication sur la partie un peu plus agréable peut-être d'une présentation que l'on peut avoir, plus pédagogique, nous avons l'ensemble des services de l'agglomération qui se sont mobilisés pour répondre à la fois aux attentes des élus parce que le budget est aussi la traduction du travail qui a été réalisé par les commissions, qui a été réalisé par les élus dans leur délégation et qui aujourd'hui nous permet cette ambition collective. Je mets donc au vote, si tout le monde en est d'accord, de façon groupée, si tout le monde est d'accord sur la procédure de vote, pardon Christian. Normalement après les votes de groupes, on ne prend plus la parole.

M. CHAMPIRE : C'est juste un point, je voudrais rassurer NICOLLIN et tous les agents de NICOLLIN, ils seront payés à 100 % toutes les factures seront honorées par le budget de la CALL, il n'y a aucun souci là-dessus, ce n'est pas 30 %, c'est bien 100 % que les habitants de la CALL payeront à NICOLLIN.

M. ROBERT : Oui, non mais c'était de dire que la recette affectée n'était que de 30 %, la TEOM est de 30 % par rapport à la collecte et le traitement des déchets. Oui, mais les ressources de la CALL sont différentes et on a aussi d'autres ressources avec les entreprises notamment. Donc, c'est le budget qui est unique, unitaire qui permet de faire face à nos dépenses et une dépense affectée, c'est la TEOM. Je mets donc au vote, La feuille de présence vaut l'accord.... Ah ! Bien écoutez, on a changé la procédure. Donc, on va voter de façon groupée pour les procédures de vote de 33 à 40 sur les différents budgets si tout le monde est d'accord, après les expressions des groupes, ça revient aux mêmes procédures de vote. Pas d'objection ? Donc sur les délibérations portant sur les budgets, délibérations 33 à 40, vote pour ? Merci. Abstention ? C'est bon, merci. Il n'y a pas de vote contre ? Et tout le monde a pris part au vote. Merci beaucoup à toutes et à tous, bonne soirée.